

# a

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-unième session

Rome, 21-22 avril 2004

## RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

POUR LE

## PROGRAMME DE RELANCE AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	4
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République démocratique du Congo	4
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME</b>	<b>6</b>
A. Zone du programme et groupe cible	6
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES     DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	 <b>15</b>

**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME</b>	<b>7</b>

**TAUX DE CHANGE**

Unité monétaire	=	Franc congolais (CDF)
1,00 USD	=	420 CDF
1,00 CDF	=	0,00270 USD

**POIDS ET MESURES**

Système métrique

**SIGLES ET ACRONYMES**

BAfD	Banque africaine de développement
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DDRRR	Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration
FBS	Fonds belge de survie
GTZ	Office allemand de la coopération technique
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRAPE	Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur
UGP	Unité de gestion du programme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO****Année budgétaire**

1er janvier – 31 décembre

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



**Source:** Rapport de préévaluation du FIDA concernant le projet de développement communautaire à Bumba (1992)  
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**PROGRAMME DE RELANCE AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**  
**RÉSUMÉ DU PRÊT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République démocratique du Congo
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture, pêche et élevage
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	22,6 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	10,0 millions de DTS (équivalent approximativement à 14,8 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Fonds belge de survie
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	6,0 millions de USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	Don
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	1,4 million de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	0,4 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** La zone du programme couvrira le territoire de Bumba et l'arrière-pays de Mbandaka dans la province de l'Équateur. La population cible du programme sera composée des agriculteurs et des pêcheurs (y compris les femmes) vivant dans ces zones, soit quelque 70 000 ménages pauvres (55 000 agriculteurs, 10 000 pêcheurs et 5 000 pygmées). Le programme ciblera, en particulier, les catégories les plus vulnérables des communautés rurales, notamment les femmes, et plus spécifiquement les veuves, et les pygmées de l'arrière-pays de Mbandaka. Le programme comptera également au nombre des bénéficiaires ciblés quelque 500 soldats qui bénéficieront de l'appui du FIDA au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR) dans le secteur agricole.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La population cible a souffert de la longue période de médiocre gouvernance qui a suivi l'indépendance du pays, puis de la guerre qui a détruit les structures et les processus supposés assurer leurs moyens de subsistance. Ils n'ont accès ni aux outils et aux intrants indispensables à l'agriculture et à la pêche, ni aux services de formation, ni aux marchés. Les systèmes publics et privés censés fournir les services sont soit inexistantes soit très peu efficaces. Les infrastructures de transport et de communication, de même que les infrastructures sociales, ont été détruites ou sont en piteux état parce qu'elles ne sont plus entretenues depuis longtemps. En conséquence, la productivité et la production dans les secteurs agricoles et halieutiques sont très faibles et le groupe cible a des difficultés à accéder à des services de santé et de nutrition adéquats, à l'éducation et à l'eau potable.

**Que va faire le programme en leur faveur?** Le programme va être guidé par le souci de la pérennité des moyens de subsistance pour aider les bénéficiaires, reconstruire les structures et les processus nécessaires à la fourniture des biens et des services, et améliorer les moyens d'existence. En utilisant une approche de la base vers le sommet, le programme aidera le groupe cible à constituer trois puissants réseaux d'organisations communautaires démocratiques aptes à fournir les biens et les services nécessaires aux secteurs agricoles et halieutiques, et à offrir des services sociaux. Ces organisations seront également renforcées pour pouvoir participer au processus de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau local, et faire pression en faveur des ruraux pauvres. Le programme fournira aux organisations de bénéficiaires des fonds de développement sectoriels et renforcera leurs capacités, de sorte qu'elles soient capables d'exécuter les activités requises ou de passer des contrats avec des prestataires de services publics et privés aux fins de la réalisation de leurs plans d'action. Le programme recourra au système hautement intensif en main-d'œuvre pour remettre en état les routes rurales et aidera les bénéficiaires à constituer un fonds pour leur entretien. Il est prévu dans le programme d'appuyer le processus de DDRRR local dans le territoire de Bumba.

**Comment les bénéficiaires vont-ils participer au programme?** Là où les prestataires de services publics et privés sont absents ou inefficaces, le programme dotera les bénéficiaires des moyens de s'organiser aux fins de la fourniture des services indispensables à l'amélioration de leurs moyens de subsistance. Un tiers au moins des membres des équipes dirigeantes des organisations devront être des femmes. Le programme s'appuiera sur des outils favorisant la participation active et le renforcement des capacités pour aider les bénéficiaires à analyser leurs problèmes et à préparer et exécuter les plans d'action. On renforcera les capacités des bénéficiaires, afin qu'ils puissent utiliser les outils participatifs de suivi et d'évaluation, au moyen, notamment, de l'apprentissage sur le tas.

**Comment le programme a-t-il été formulé?** Le programme a été formulé selon un processus participatif. Les bénéficiaires et toutes les parties prenantes concernées (organisations non gouvernementales (ONG), donateurs, organisations religieuses) ont été associés à tous les stades du cycle de préparation du projet. Pendant la mission de formulation, en juin 2003, un atelier a été organisé à Mbandaka et à Bumba avec la participation des groupements d'agriculteurs, et des



représentants des industries agroalimentaires, des ONG et des pouvoirs publics. Pendant la préévaluation, deux ateliers ont permis aux parties prenantes de réviser le rapport de formulation et de se pencher sur les questions du comité d'examen technique. Les observations des parties prenantes figurent dans le rapport de post-formulation. Le gouvernement a également créé une équipe de préparation du programme qui a participé aux visites sur le terrain et à la rédaction des rapports.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**POUR LE**  
**PROGRAMME DE RELANCE AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République démocratique du Congo d'un montant de 10,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,8 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de relance agricole dans la province de l'Équateur. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. **Généralités.** Située en Afrique centrale, la République démocratique du Congo est, avec une superficie de 2,3 millions de km<sup>2</sup>, le troisième pays le plus grand d'Afrique. En 2201, sa population était de 52,3 millions d'habitants, et son taux de croissance annuel égal en moyenne à 3,0%. Quelque 70% de sa population vit dans les zones rurales. En dehors des grandes villes, la densité démographique moyenne est de 23 habitants par km<sup>2</sup>, soit l'une des plus faibles du continent. Le pays est potentiellement l'un des plus riches d'Afrique compte tenu de ses ressources minérales considérables - cuivre, cobalt, diamants, uranium, étain, or, argent, charbon, zinc et pétrole. De plus, le pays abrite 6% des réserves forestières mondiales et son potentiel agricole est énorme. Malheureusement, ce potentiel n'a jamais permis à la population d'accéder à des conditions de vie décentes. En 2001, le revenu national brut (RNB) par habitant était estimé à 80 USD. Le Rapport mondial sur le développement humain 2001 classe la République démocratique du Congo au 142<sup>ème</sup> rang sur 162 pays, ce qui en fait l'un des pays les plus pauvres du monde. Son indice de développement humain était égal à 0,39.

2. **Contexte après-conflit.** Une analyse rapide de la situation après-conflit, conduite pendant la post-formulation, a conclu que le contexte, aux niveaux national et local, se prêtait à une intervention du FIDA.

3. Les membres bien soudés de la nouvelle équipe gouvernementale se sont montrés fortement motivés pour servir les intérêts nationaux et déterminés à poursuivre les processus de réconciliation politique et de réforme économique.

4. La province de Bumba offre un cadre propice au programme. La zone ne recèle ni or, ni diamant, ni coltan ou autre ressource minérale. Il n'y a pas eu de conflit ethnique ou civil à Bumba, qui n'a été le cadre d'affrontements militaires directs que lorsque la province a vécu en autarcie durant la guerre. L'activité économique a repris au niveau local sous l'impulsion des communications qui ont été rétablies entre la province et les autres parties du pays par l'intermédiaire des lignes téléphoniques et du transport fluvial entre Kinshasa et Bumba.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

5. L'analyse après-conflit a souligné toutefois la persistance d'un certain nombre de risques, à savoir: i) la restructuration de l'armée avec, notamment, l'exécution du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR); ii) la corruption dans un contexte de salaires très bas et de pauvreté généralisée; iii) le taux de chômage élevé chez les jeunes; et iv) les conditions de sécurité instables dans la province orientale.

6. L'analyse a conclu, d'une part, que ces risques pouvaient être atténués si l'appui des donateurs était suffisamment important et, d'autre part, que l'intervention du FIDA à Bumba pouvait y contribuer.

7. **L'économie.** L'économie du pays est en déclin depuis 1974. Pendant les années 1975-1982, elle a traversé une crise à cause de la nationalisation, de l'augmentation des prix du pétrole et de la chute des prix des produits exportés. Après une période de stagnation économique relative à la fin des années 80, correspondant aux ajustements structurels, le déclin n'a cessé de s'accélérer à partir de 1990. Les années 1990-1999 ont été caractérisées par des taux négatifs de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB), variant de moins 6,6% à moins 14%. Il faut y ajouter l'instabilité des institutions, les pillages massifs en 1991 et 1993, les périodes d'hyperinflation, les conflits ethniques et la guerre civile de 1997 à 2002. L'économie s'est effondrée et les secteurs officiels et publics ont virtuellement disparu. Entre 1990 et 1993, la majorité des organisations bilatérales et multilatérales, y compris le FIDA, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont suspendu leurs programmes d'assistance.

8. La République démocratique du Congo remplit les conditions requises pour bénéficier de l'aide au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Le point de décision a été atteint pendant le deuxième trimestre de 2003.

9. En 2000 et 2001, la majorité des donateurs a repris l'aide au développement, notamment la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement (BAfD), la Belgique, la France, le Canada et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ).

10. **Le secteur rural.** Dans le secteur agricole, le PIB est tombé de 3,4 milliards de USD en 1990 à 2,1 milliards de USD en 2000, ce qui correspond à une chute de 38%. L'augmentation de la production alimentaire (2% par an) a été beaucoup plus lente que la croissance démographique (3,0% par an) en raison de la décapitalisation massive des entreprises agricoles tant traditionnelles que modernes, de l'effondrement de la productivité, et du recours aux technologies traditionnelles. La dégradation des infrastructures économiques et sociales dans les zones rurales a entraîné un déclin dans les zones cultivées et un retour à l'agriculture de subsistance dans plusieurs enclaves isolées.

11. **Le secteur public.** Les atouts et les points faibles des principales institutions publiques concernées par l'agriculture et la pêche peuvent être résumés comme suit: i) des salaires extrêmement bas et irrégulièrement payés; ii) le manque de personnel qualifié dans les provinces; iii) l'absence d'un programme de recyclage du personnel; et iv) l'insuffisance ou l'absence du budget de fonctionnement et d'investissement. La disparition des services publics dans les zones rurales s'explique essentiellement par les allocations budgétaires dérisoires du passé. À moyen terme, les ressources budgétaires attribuées à ces services seront limitées étant donné l'énormité des besoins dans tous les secteurs. L'instauration d'un partenariat entre la société civile, l'État, le secteur privé et les donateurs jouera un rôle déterminant dans l'appui aux agriculteurs et la réduction de la pauvreté rurale.

12. **Les organisations non gouvernementales (ONG).** On estime que le nombre des ONG présentes en République démocratique du Congo dépasse le millier, même si beaucoup d'entre elles sont de faible envergure. La majorité des ONG les plus puissantes est basée dans le sud du pays et à Kinshasa. Le nord du pays est caractérisé par un nombre très limité d'ONG disposant des capacités suffisantes pour remplir les fonctions de prestataire de services.

13. **Projets de développement et d'aide d'urgence.** Actuellement, les projets conduits dans les zones rurales sont, pour la plupart, des opérations d'aide d'urgence consistant essentiellement en des distributions gratuites des intrants nécessaires à l'agriculture et à la pêche, à la remise en état des routes et des infrastructures de transport, etc. De manière générale, les organisations de la société civile (ONG, organisations d'agriculteurs) sont associées à l'exécution des projets et les experts du ministère de l'agriculture, pêche et élevage sont mis à contribution en tant que conseillers. Bien qu'un travail considérable ait été accompli, il ne couvre qu'une fraction des énormes besoins des communautés rurales.

14. **La microfinance dans les zones rurales.** Le secteur de la microfinance est essentiellement basé dans les zones urbaines des provinces du sud. Actuellement, le secteur financier congolais se compose de 14 banques (dont huit sont encore actives) et de 138 caisses coopératives d'épargne et de crédit regroupées sous deux organisations faitières: l'Union des coopératives centrales d'épargne et de crédit et la Confédération nationale des coopératives d'épargne et de crédit. Le climat des années 90, marqué par les pillages, l'hyperinflation et les mesures monétaires incohérentes a contribué à l'affaiblissement du système financier et de ses institutions. Pendant cette période, bon nombre d'institutions de microfinance (IMF) ont été créées par des ONG pour gérer les lignes de crédit financées par les donateurs. Les IMF sont absentes des provinces du nord (province de l'Équateur et province orientale).

15. **La pauvreté rurale.** Les causes principales de la pauvreté rurale dans le pays sont: i) l'isolement (dû à l'état des routes et l'impraticabilité des cours d'eau); ii) les conditions dérisoires des services et des installations dans le secteur social; iii) la faible productivité de l'agriculture et de la pêche artisanale; et iv) l'absence de créneaux commerciaux.

16. En 2001, une enquête nationale sur les femmes et les enfants conduite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), a permis de calculer l'indice de développement humain par province. Le classement des provinces par ordre décroissant est le suivant: 1) Kinshasa; 2) Bas-Congo; 3) Kasai oriental; 4) Katanga; 5) Kasai occidental; 6) Bandundu; 7) Maniema; 8) Nord-Kivu; 9) Sud-Kivu; 10) Province orientale; et 11) Équateur.

17. **La sécurité alimentaire.** En 2002, le nombre des personnes vulnérables s'élevait à près de 20 millions, dont 16 millions de victimes des crises économiques, 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, 330 000 réfugiés et 700 000 ménages hébergeant des personnes déplacées. La malnutrition est devenu un problème de santé publique majeur. Plusieurs études montrent que la prévalence de la malnutrition parmi les enfants est de 40%, et que 20% d'entre eux souffrent de graves retards de croissance.

18. **L'éducation.** Selon l'UNICEF/USAID, un peu plus de la moitié seulement des enfants âgés de 6 à 11 ans fréquentent l'école. Les provinces de l'Équateur et du Nord-Kivu affichent les taux les plus bas, avec 37% et 34%, respectivement. Le système scolaire congolais a perdu toute efficacité en raison de la démotivation des instituteurs (leurs salaires n'ont pratiquement pas été payés pendant dix ans) et d'une formation et d'un recyclage inadéquats. De plus, depuis 1990, il n'y a quasiment pas eu d'investissement dans les bâtiments scolaires et le matériel pédagogique. Les donateurs ont mis l'accent sur la santé avant tout et négligé l'enseignement. Le taux d'analphabétisme chez les adultes était égal à 59% chez les femmes et 29% chez les hommes en 1998, mais il augmente rapidement en raison de la faible fréquentation scolaire. Les parents financent les coûts des écoles et s'organisent en comités scolaires. En raison des contraintes financières, le nombre des filles scolarisées est notablement inférieur à celui des garçons scolarisés.

19. **La santé.** L'espérance de vie à la naissance était de 46 ans en 1998, contre 59 ans dans les pays de l'Afrique sub-saharienne. Ce chiffre très bas s'explique par un taux de mortalité infantile de 127‰, une mortalité infantile et postinfantile voisine de 215‰ et une mortalité liée à la maternité de

2 000 pour 100 000 naissances. On estime que 45% seulement de la population a accès à une forme de service médical, et 42% à l'eau potable. La population rurale s'efforce fréquemment d'organiser et de financer ses propres centres de santé. Aujourd'hui, à peine un peu plus d'un enfant sur cinq a tous ses vaccins tandis qu'une proportion similaire n'a jamais été vaccinée contre aucune maladie infantile.

20. **VIH/sida.** En 2001, l'incidence du VIH/sida était estimée à 5,1% au niveau national, provoquant la mort de 300 000 personnes par an. Dans l'est et le nord du pays, l'incidence pourrait atteindre jusqu'à 12%. Le taux de prévalence du VIH continue d'augmenter. Le paludisme est responsable de 52,4% des morts enregistrées.

### B. Données d'expérience

21. **Le FIDA.** Avant qu'il ne suspende son aide en 1993, le FIDA finançait trois projets en République démocratique du Congo. Les principaux enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays pendant la période allant de 1982 à 1993 sont les suivants:

- Les projets souffraient de l'insuffisance des fonds de contrepartie pourtant inscrits au programme d'investissement prioritaire du gouvernement.
- Il s'est avéré que les charges récurrentes des projets n'étaient pas supportables pour l'État pendant la période après-projet.
- Les résultats obtenus ne se maintenaient pas au-delà de la période de décaissement des fonds de l'étranger.
- Les infrastructures de transport et l'accès au marché sont des priorités.

22. **Le Fonds belge de survie (FBS).** L'expérience du projet FIDA/FBS dans le Nord-Kivu<sup>2</sup> de 1996 à 2002 a démontré l'importance du renforcement des capacités des groupements de femmes. La formation à la gestion et l'alphabétisation fonctionnelle ont été un passage obligé pour améliorer l'efficacité des autres activités du projet (promotion des fourneaux améliorés, activités génératrices de revenus, etc.). L'expérience a également démontré qu'un vide institutionnel au niveau local et des infrastructures mal entretenues pouvaient retarder considérablement le recrutement du personnel local et des sous-traitants, freiner l'exécution des actions et réduire l'efficacité des interventions. Dans un tel environnement, le coût de l'assistance technique, tant nationale qu'internationale, est élevé. De plus, les projets élaborés dans un contexte de secours d'urgence ou d'après-conflit devraient privilégier dans un premier temps les activités ayant un impact à très court terme, en particulier la production agricole et les activités génératrices de revenus.

23. **Enseignements tirés de l'expérience en matière d'aide au sortir d'une crise.** Le FIDA possède une grande expérience en matière d'intervention au sortir d'une crise, que celle-ci ait été provoquée par une catastrophe naturelle (sécheresse, inondation, ouragan et typhon) ou par l'homme (guerre civile et conflit armé). Les enseignements utiles en République démocratique du Congo sont, notamment, qu'il est important de: i) rétablir la capacité de production comme première priorité; ii) encourager l'autonomisation des communautés locales; et iii) assurer la transition entre l'aide d'urgence et le développement en combinant judicieusement les dons et les prêts.

### C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République démocratique du Congo

24. **Stratégie du FIDA.** La stratégie du FIDA pour le pays est détaillée dans l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003. L'objectif général du COSOP est *d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés rurales pauvres en appuyant la transition entre l'aide d'urgence et le développement*. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

<sup>2</sup> Projet d'appui aux initiatives des associations de femmes dans le Nord-Kivu

- **Appuyer la croissance de la production agricole** en fournissant des intrants (semences améliorées, pesticides, petit outillage, etc.) et en faisant la promotion des technologies visant à améliorer la productivité;
- **Améliorer les circuits de commercialisation** en investissant dans les infrastructures (routes d'accès aux exploitations, installations portuaires, etc.), l'information commerciale et l'organisation des filières;
- **Renforcer les capacités organisationnelles** des groupements de petits producteurs pour les aider à accéder plus facilement aux marchés, à améliorer leurs conditions de vie et à contribuer collectivement à la consolidation de la résolution pacifique du conflit au niveau local; et
- **Faciliter l'accès des communautés démunies aux services de santé et de nutrition**, y compris aux programmes de sensibilisation au VIH/sida, avec un appui majeur du FBS.

25. Le renforcement des capacités et du pouvoir d'action des femmes constitue également un enjeu déterminant. Dans les zones rurales, les hommes et les femmes mènent des activités différentes et ont souvent un accès inégal aux services. La conception du projet doit prendre en compte ces déséquilibres.

26. Le COSOP a proposé que le premier projet financé dans le pays soit situé dans la province de l'Équateur.

27. **Justification du programme.** L'analyse après-conflit rapide menée pendant la mission de post-formulation a conclu que, sans l'appui politique et financier de la communauté internationale, le pays courrait un risque réel de basculer de nouveau dans un conflit civil. Cependant, avec un appui bien conçu, il est hautement probable que la tendance positive actuelle se poursuive. Le FIDA contribuera à cette dynamique de paix avec le programme de relance agricole dans la province de l'Équateur (PRAPE). Ce programme, de même que d'autres actions planifiées dans le pays, est indispensable à la réconciliation nationale, à la réduction de la pauvreté et à la prévention d'une reprise du conflit. La province de l'Équateur se prête particulièrement bien aux activités du programme. Le PRAPE ne court aucun risque particulier en matière de sécurité. Cependant, la corruption étant un problème endémique dans le pays, il conviendra de prendre les mesures adéquates pour la combattre.

28. Les zones rurales du pays ont été particulièrement touchées par la crise. Pendant la guerre, la province de l'Équateur a vécu en autarcie et l'agriculture a régressé presque totalement au stade de l'agriculture de subsistance en raison de la décapitalisation du secteur résultant de la rupture des filières commerciales, du climat peu propice aux affaires, et de la destruction des infrastructures. Il est indispensable que le FIDA joigne ses efforts à ceux des autres donateurs pour relever le défi représenté par le relèvement du pays. Voilà pourquoi l'appui du FIDA à la relance des secteurs agricoles et halieutiques et à la réhabilitation des services sociaux est justifié.

29. Le programme est cohérent avec le COSOP pour la République démocratique du Congo puisqu'il vise à améliorer la sécurité alimentaire des communautés rurales pauvres en appuyant la transition entre l'aide d'urgence et le développement.

30. Le PRAPE répond aux objectifs de la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et s'inscrit également dans le cadre stratégique du FIDA. Il contribuera au renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, accroîtra la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles, améliorera les revenus agricoles et réduira la vulnérabilité des moyens de subsistance aux risques majeurs. Il sera en outre un instrument capital de concertation avec le gouvernement.

31. **La politique de la République démocratique du Congo en vue de l'éradication de la pauvreté.** Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), préparé en février 2002, s'articule autour de trois axes principaux: i) le rétablissement et la consolidation de la

paix; ii) la stabilisation macroéconomique et la relance de la croissance au bénéfice des pauvres; et iii) la valorisation des initiatives communautaires existantes fondées sur les stratégies de survie en situation d'incurie de l'État. Les objectifs à court terme (2002-2005) sont: la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales, la reconstitution du capital social et le renforcement des capacités de gouvernance à tous les niveaux. À plus long terme, ces stratégies devraient concourir à la relance économique et au démarrage d'une croissance durable au bénéfice des pauvres.

32. **Les activités de lutte contre la pauvreté d'autres grands donateurs.** Dès la fin des hostilités, les donateurs ont réorienté leur appui vers la reconstruction du pays. Un examen préliminaire a fait apparaître que l'appui le plus important était alloué à la promotion de la paix et à la résolution du conflit, par l'Union européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département du développement international (DFID) (Royaume-Uni) et l'USAID. Le relèvement d'urgence est appuyé par le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); les services de santé par l'UE, le GTZ et la Belgique; la lutte contre le VIH/sida par le PNUD; l'enseignement par la Belgique; les infrastructures urbaines par la BAFD; la gestion des ressources naturelles par le GTZ, le DFID et la Belgique; la sécurité alimentaire par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Chine; les infrastructures par la Belgique; et le développement des microentreprises par le GTZ.

33. **La stratégie du gouvernement pour le développement rural.** L'objectif des pouvoirs publics en matière de développement rural est de rétablir la sécurité alimentaire et de combattre la pauvreté en relançant le secteur agricole. À moyen terme, le gouvernement a identifié les priorités suivantes: i) reconstituer le capital du secteur productif de l'agriculture et de l'élevage; ii) améliorer la productivité agricole; iii) renforcer la commercialisation; et iv) promouvoir les organisations communautaires rurales.

34. Le rôle principal de l'État est de garantir l'efficacité des services agricoles. La disparition des services du ministère de l'agriculture, pêche et élevage dans les zones rurales est essentiellement imputable aux allocations budgétaires insuffisantes du passé. À moyen terme, les ressources attribuées aux services agricoles resteront limitées étant donné l'énormité des besoins dans tous les secteurs.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

35. Prévu sur cinq ans, le programme couvrira le territoire de Bumba et l'arrière-pays de Mbandaka dans la province de l'Équateur.

36. La population cible est estimée à quelque 70 000 ménages pauvres (55 000 agriculteurs, 10 000 pêcheurs et 5 000 pygmées). En particulier, le programme ciblera les catégories les plus vulnérables de la communauté rurale, notamment les veuves et les pygmées vivant dans l'arrière-pays de Mbandaka. On comptera également au nombre des bénéficiaires 500 soldats qui profiteront de l'appui du FIDA au processus de DDRRR. En termes de potentiel productif, la zone de Bumba est particulièrement bien adaptée à la production de riz, café, huile de palme, maïs, manioc et autres cultures vivrières. Le potentiel de l'arrière-pays de Mbandaka est plutôt axé sur la pêche.

### B. Objectifs et portée

37. L'objectif général du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des ruraux pauvres. L'objectif de développement du programme est de rétablir des moyens de subsistance durables pour les communautés rurales, et de les améliorer.

38. Plus spécifiquement, le programme vise à: i) réhabiliter et améliorer les avoirs productifs agricoles, promouvoir l'accès des agriculteurs aux marchés de manière équitable et durable, et



accroître les revenus agricoles; ii) réhabiliter et améliorer les avoirs productifs du secteur halieutique, promouvoir l'accès des pêcheurs (y compris les femmes) aux marchés de manière équitable et durable, et accroître leurs revenus; et iii) rétablir et améliorer l'accès des communautés rurales aux services sociaux essentiels. Les entraves au développement rencontrées par les catégories les plus pauvres de la population rurale, notamment les veuves, les pygmées et les autres groupes vulnérables, feront l'objet d'une attention toute particulière.

### C. Composantes

39. Le programme sera articulé autour de quatre composantes, à savoir: i) l'appui à la relance du secteur agricole; ii) l'appui à la relance du secteur halieutique; iii) la réhabilitation des services sociaux; et iv) l'unité de gestion du programme (UGP).

40. **Appui à la relance du secteur agricole (49% des coûts de base, 9,4 millions de USD).** La composante agricole sera subdivisée en sous-composantes comme suit: i) le renforcement des capacités des agriculteurs aux fins de l'établissement d'un réseau d'organisations d'agriculteurs et de la gestion des structures et des processus nécessaires à la fourniture de biens et de services aux membres du réseau; ii) la gestion de filières d'approvisionnement pour garantir durablement la fourniture d'outils agricoles; iii) l'établissement d'un système durable de multiplication et de diffusion de semences et de plants, et l'adoption d'une méthode participative pour l'adaptation et la diffusion des technologies favorisant la multiplication des variétés de riz (Nouveau riz pour l'Afrique) et d'autres cultures; iv) l'accès durable aux services, à la formation et à l'information, relevant du secteur agricole; v) l'amélioration de la commercialisation agricole et la mise en place d'un système d'information sur les marchés avec, notamment, la création d'une radio communautaire rurale; et vi) la remise en état et l'entretien des routes d'accès rurales, assortis d'une aide permettant aux bénéficiaires (agriculteurs et transporteurs) de créer un fonds pour l'entretien du réseau routier. La composante comportera en outre un programme spécifique de développement communautaire à Mbandaka visant à aider les pygmées, un groupe marginalisé, à améliorer leurs moyens de subsistance, et aussi le financement d'un fonds pour l'exécution d'une opération locale de DDRRR à Bumba. Le programme prévoit par ailleurs la constitution d'un fonds de développement agricole qui sera cogéré par l'UGP et les bénéficiaires.

41. **Appui à la relance du secteur halieutique (8% des coûts de base, 1,6 million de USD).** Cette composante appuiera: i) le renforcement des capacités des pêcheurs (y compris les femmes) aux fins de l'établissement d'un réseau d'organisations, et de la gestion des structures et des processus nécessaires à la fourniture de biens et de services aux membres du réseau; ii) la gestion de filières d'approvisionnement pour garantir durablement la fourniture des intrants et équipements destinés à la pêche; iii) l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche, et la mise en place d'un système d'information commerciale géré par les bénéficiaires; et iv) la création d'infrastructures spécifiques au secteur halieutique.

42. **Réhabilitation des services sociaux (29% des coûts de base, 5,8 millions de USD).** Les activités réalisées au titre de cette composante seront les suivantes: i) le renforcement des capacités des communautés aux fins de la création d'un réseau d'organisations à assise communautaire susceptibles d'établir un diagnostic des besoins prioritaires dans le secteur des services sociaux, de préparer et exécuter des plans d'action et de créer des comités locaux pour la gestion de secteurs spécifiques; ii) l'amélioration du sous-secteur de la santé et de la nutrition avec, en particulier, un meilleur accès pour les femmes et les enfants, la remise en état des centres de santé, la fourniture des médicaments de première nécessité, l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de prévention pour lutter contre le VIH/sida; iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; et iv) le relèvement du secteur de l'enseignement avec la construction d'écoles, la fourniture de matériel aux enseignants et la mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle. Le programme prévoit la constitution d'un fonds de développement social cogéré par l'UGP et les bénéficiaires.

43. **Unité de gestion du programme (15% des coûts de base, 3,1 millions de USD).** Cette composante appuiera la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les activités du programme et englobera la gestion financière du programme. La responsabilité de l'exécution du programme incombera à une unité autonome de gestion du programme (UGP), placée sous la tutelle du ministère de l'agriculture, pêche et élevage. L'unité aura son siège à Bumba et une antenne à Mbandaka.

44. **Principes directeurs de l'exécution du programme.** L'exécution du programme se conformera aux principes suivants: i) être flexible et favoriser l'apprentissage sur le tas; ii) rechercher les synergies avec différents partenaires, présents ou non dans la zone du programme, et encourager l'autonomisation des communautés rurales; iii) adopter une approche axée sur le marché; iv) renforcer les organisations locales existantes et éviter tout opportunisme; v) assurer la réhabilitation, veiller à l'équité entre les sexes et tenir compte de la problématique hommes-femmes; et vi) prendre des mesures favorisant l'équité, la prévention des conflits et la lutte contre la corruption, et mettre en place un système de suivi et évaluation participatif.

#### **D. Coûts et financement**

45. Le total des coûts du programme, dont le détail figure dans le tableau 1, s'élève approximativement à 22,6 millions de USD, y compris les contributions du gouvernement et des bénéficiaires. Le FIDA fournira un montant de 14,8 millions de USD environ. La contribution du gouvernement se chiffrera à quelque 1,4 million de USD et celle des bénéficiaires à 0,4 million de USD. Le programme sera cofinancé par le FBS, pour un montant estimé à 6,0 millions de USD. Les devises représentent 13% du coût total, et les provisions pour aléas physiques et financiers 13%.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME PAR COMPOSANTE<sup>a</sup>**  
 (en milliers de USD)

Composantes	Monnaie		Total	% des devises	% total des coûts de base
	locale	Devises			
Appui à la relance du secteur agricole	7 937,3	1 502,8	9 440,2	16	47
Appui à la relance du secteur halieutique	1 557,5	100,5	1 658,1	6	8
Réhabilitation des services sociaux	5 178,7	627,7	5 806,4	11	29
Unité de gestion du programme	2 640,7	428,3	3 069,0	14	15
<b>Total des coûts de base</b>	<b>17 314,3</b>	<b>2 659,3</b>	<b>19 973,6</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Provisions pour aléas physiques	1 597,2	212,9	1 810,2	12	9
Provisions pour aléas financiers	740,4	74,9	815,3	9	4
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>19 651,9</b>	<b>2 947,2</b>	<b>22 599,1</b>	<b>13</b>	<b>113</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
 (en milliers de USD)

Composantes	FIDA		FBS		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Appui à la relance du secteur agricole	9 705,5	91,1	-	-	861,9	8,1	97,7	0,9	10 665,0	47,2	1 675,2	8 159,9	829,9
Appui à la relance du secteur halieutique	1 878,4	99,2	-	-	3,8	0,2	11,6	0,6	1 893,8	8,4	110,0	1 780,0	3,8
Réhabilitation des services sociaux	-	-	6 009,2	91,1	279,6	4,2	304,3	4,6	6 593,1	29,2	696,2	5 663,3	233,5
Unité de gestion du programme	3 177,7	92,2	-	-	269,4	7,8	-	-	3 447,1	15,3	465,8	2 847,9	133,5
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>14 761,6</b>	<b>65,3</b>	<b>6 009,2</b>	<b>26,6</b>	<b>1 414,7</b>	<b>6,3</b>	<b>413,6</b>	<b>1,8</b>	<b>22 599,1</b>	<b>100,0</b>	<b>2 947,2</b>	<b>18 451,0</b>	<b>1 200,8</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

46. **Passation des marchés.** La passation des marchés se conformera aux procédures du FIDA en la matière. L'achat des véhicules et du matériel d'un montant supérieur à 100 000 USD fera l'objet d'un appel d'offres international, tandis que celui des biens et du matériel dont le montant est compris entre 30 000 USD et 100 000 USD suivra les procédures d'appel d'offres national. Le montant plafond des achats avec consultation des fournisseurs à l'échelle locale est fixé à 30 000 USD. Les travaux de génie civil dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 USD feront l'objet d'un appel d'offres national, tandis que pour les montants inférieurs à 20 000 USD on procédera à la consultation de fournisseurs à l'échelon national. On recourra aux appels d'offres nationaux pour divers types de matériel (de bureau ou de terrain), matériel agricole inclus. La passation de contrats avec des consultants (y compris pour la vérification annuelle des comptes, le bilan à mi-parcours et le rapport d'achèvement du programme) se conformera aux procédures de l'institution coopérante.

47. **Décaissement.** Afin de faciliter les décaissements, l'UGP ouvrira et gèrera à l'agence de la Banque centrale de Kinshasa deux comptes spéciaux, l'un pour le prêt du FIDA et l'autre pour le don du FBS. Deux sous-comptes seront ouverts dans les agences locales de la Banque centrale à Bumba et Mbandaka. L'allocation autorisée des montants du prêt du FIDA et du don du FBS sur les comptes spéciaux sera équivalent à 1 000 000 USD et 500 000 USD respectivement. Ces montants seront versés dès que le prêt entrera en vigueur et que les conditions de décaissement seront remplies.

48. Le gouvernement ouvrira un compte de programme sur lequel il déposera les fonds de contrepartie destinés au programme, y compris les droits et taxes qui ne sont pas directement déductibles au moment de la passation des marchés. Le montant du dépôt initial effectué par le gouvernement sur le compte de programme sera équivalent à 25 000 USD.

49. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit recruté à l'échelon international et agréé par le FIDA, sera sélectionné pour effectuer le contrôle des comptes et l'audit de la gestion chaque année. Le coût de l'audit annuel sera financé sur le montant du prêt. Le cabinet d'audit émettra une opinion sur les procédures d'appel d'offres, les postes des dépenses, et l'utilisation des biens et services conformément au manuel des procédures du programme. Il fournira également une opinion séparée sur les relevés de dépenses et les comptes spéciaux. Les rapports d'audit seront soumis au FIDA dans un délai maximal de six mois après la clôture de l'année budgétaire du programme.

### **F. Organisation et gestion**

50. **Organisation générale.** La structure organisationnelle du programme comportera trois niveaux: i) l'UGP; ii) les structures de coordination et de supervision nationales; et iii) les dispositions relatives à l'exécution.

51. **Coordination et gestion du programme.** Une UGP, ayant son siège à Bumba, sera établie sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, pêche et élevage. Elle sera autonome en ce qui concerne sa gestion financière et administrative. Son personnel se composera de six experts tandis que l'antenne de l'UGP à Mbandaka en comptera deux. On créera à Kinshasa un bureau de liaison dont le coût sera partagé avec les futurs projets du FIDA dans le pays.

52. **Coordination nationale.** On établira aux niveaux local et national un comité de pilotage du programme, où siègeront toutes les parties prenantes du programme. Le comité de pilotage local, qui se réunira deux fois par an, sera composé de représentants des bénéficiaires (y compris des femmes), de la société civile (ONG, organisations religieuses), des autorités locales et de l'administration locale. Le comité de pilotage national se réunira une fois par an et sera composé de représentants des principales parties prenantes (ministères de l'agriculture, pêche et élevage, du développement rural, des finances, de la planification, de l'environnement, de la santé et de l'éducation) et du comité de

pilotage local. Les comités de pilotage examineront le plan de travail et budget annuels et les principaux problèmes rencontrés par le programme.

53. **Dispositions relatives à l'exécution.** Les bénéficiaires seront entièrement associés à la gestion des activités du programme. En se fondant sur une approche de la base vers le sommet, le programme les aidera à établir trois puissantes organisations démocratiques. La première d'entre elles s'occupera de la fourniture des biens et services agricoles (intrants, crédit, formation et commercialisation), la seconde de la fourniture des biens et services propres au secteur halieutique, et la troisième des services sociaux (santé, éducation, eau et assainissement). Ces organisations seront également incitées (et dotées des moyens nécessaires pour le faire) à jouer un rôle dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau local, et à faire pression en faveur des ruraux pauvres. Le programme renforcera leurs capacités afin qu'elles soient à même d'analyser les contraintes avant de concevoir et d'exécuter les plans d'action visant le développement du secteur. Ces organisations auront à leur disposition des fonds de développement sectoriel (plus spécifiquement, un fonds de développement agricole, un fonds de développement halieutique, et un fonds de développement social), cogérés avec l'UGP, pour pouvoir réaliser les activités requises ou passer des contrats avec des prestataires de services privés ou publics aux fins de l'exécution de leurs plans d'action.

54. **Suivi et évaluation.** Le programme créera une unité de suivi et évaluation (S&E) qui adoptera la méthodologie recommandée par le guide de S&E du FIDA. Les fonctions de suivi et d'évaluation feront partie intégrante de la capacité générale de coordination et de gestion de la structure du programme de manière à ce que les responsables de la gestion et de l'exécution soient attentifs à l'obtention d'un impact. Dans la même optique, on prévoit une formation en gestion et un appui technique spécifiques. Un nombre limité d'indicateurs intéressants sont spécifiés dans le cadre logique<sup>3</sup>. On identifiera, au démarrage des activités, une série d'indicateurs ventilés selon le sexe, qui sera affinée annuellement au cours de l'exécution. Le suivi et évaluation interne est conçu pour favoriser la participation des bénéficiaires, et plus particulièrement les comités villageois et les organisations des réseaux, par le biais de la gestion d'une base de données locales et le suivi de l'exécution des plans d'action. L'évaluation externe pour l'analyse de l'impact fera l'objet d'un contrat avec un réseau d'experts locaux issus des universités et des institutions spécialisées. On conduira des études de diagnostic initiales qui serviront à établir une base de données de référence pour la zone du programme. Cette base de données, régulièrement mise à jour et suivie, sera utilisée pour évaluer l'impact du programme.

### G. Justification économique

55. L'analyse économique évalue le bénéfice net apporté par le surcroît de production agricole et les coûts du programme sur la base des prix économiques. Le taux de rentabilité économique est estimé à 12,1. La rentabilité est peu sensible aux variations des coûts ou du calendrier du programme. Selon l'analyse économique et financière, les activités du programme auront un fort impact en termes d'amélioration des revenus (40% à 60%) et conduiront à une augmentation de la rémunération du travail (20 à 60 USD).

56. **Bénéfices.** Le programme devrait stimuler la production et entraîner une augmentation des revenus dans les secteurs agricoles et halieutiques avec, en conséquence, une meilleure sécurité alimentaire et un recul de la pauvreté rurale. Il aidera les producteurs à améliorer la productivité de leurs exploitations et de leurs activités de pêche, et à obtenir une plus large part du prix du marché. La population rurale de la zone du programme dans son ensemble et les femmes, en particulier, accéderont plus facilement aux services de santé, aux campagnes de sensibilisation et de prévention relatives au VIH/sida, à l'éducation et à l'eau potable. Le programme devrait doter les organisations de producteurs des moyens de participer à la concertation sur la politique sectorielle et d'assurer le

---

<sup>3</sup> Voir appendice III

développement durable de leurs activités. Le mécanisme de développement financé par le FIDA au titre du programme constituera une expérience pilote qui, si elle donne de bons résultats, pourrait être reproduite par le gouvernement et les donateurs dans d'autres régions.

57. **Impact sur les femmes.** Les femmes, bénéficiaires majeures des activités d'appui du programme, joueront un rôle clé dans les prises de décision et l'exécution. Les jeunes et les autres groupes vulnérables identifiés lors des processus de diagnostic et de planification au niveau villageois bénéficieront également du programme.

58. **Rapport coût-efficacité et pérennité.** La pérennité des activités du programme sera garantie par le renforcement des capacités des communautés puisqu'elles seront capables d'établir des organisations en réseau pour planifier et gérer le développement des secteurs agricoles et halieutiques et l'offre de services sociaux, et de mobiliser des ressources internes et externes pour leurs activités. De la même façon, l'appui fourni aux organisations de producteurs pour améliorer leurs compétences en matière de commercialisation et de gestion, est un gage de pérennité. De plus, le programme ciblera en premier lieu les communautés afin de tirer pleinement parti des lois sur la décentralisation, en particulier la planification locale et la décentralisation budgétaire.

### **H. Risques**

59. Les principaux risques sont les suivants: i) l'insuffisance de l'appui politique et financier de la communauté internationale qui pourrait conduire à une reprise de la guerre civile. Toutefois, il est probable que la tendance actuelle se poursuive dans le bon sens et le FIDA contribuera à la dynamique de paix par le biais du PRAPE; ii) la monopolisation des bénéfices du programme par de petits groupes opportunistes. Ce problème peut être atténué par l'approche participative et ouverte au plus grand nombre, adoptée par le programme, et par la sensibilisation des bénéficiaires; et iii) l'incapacité des agriculteurs de gérer les organisations en réseau pour fournir des biens et des services, difficulté qu'un programme adéquat de formation et d'appui devrait contribuer à résoudre.

### **I. Impact sur l'environnement**

60. Les effets potentiels du programme sur l'environnement et les mesures visant à les atténuer ont été identifiés. L'impact sur la gestion des ressources naturelles devrait être positif. Le manuel des procédures devrait placer spécifiquement l'évaluation environnementale au nombre des critères de sélection des microprojets susceptibles d'être financés par le programme. L'approche participative devrait sensibiliser davantage les communautés aux problèmes environnementaux, les incitant à mieux gérer les ressources naturelles. Au vu de l'analyse de la situation et de l'impact écologiques, et conformément aux procédures administratives du FIDA pour l'évaluation environnementale, le programme est classé dans la catégorie B.

### **J. Aspects novateurs**

61. Le programme sera exécuté au sortir d'un conflit, dans un contexte où les services publics et privés sont affaiblis et où il est urgent de répondre aux innombrables demandes, dans de multiples domaines, des communautés ciblées. Les principaux aspects novateurs sont: i) le choix stratégique du programme d'adopter une double approche comportant, d'une part, des mesures à court terme pour aider les bénéficiaires à établir un système d'approvisionnement répondant aux besoins urgents (outils et semences, information commerciale) et, d'autre part, des mesures à moyen terme pour promouvoir le renforcement des capacités des organisations concernées; ii) des financements distincts pour le secteur social et le secteur économique, et la cogestion des fonds de développement par les bénéficiaires et l'UGP afin de réduire les risques liés à la corruption; et iii) les dispositions relatives à l'assistance technique qui associent un important appui technique international pendant la première année et un appui international annuel de courte durée pendant l'exécution du programme.

**TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

62. Un accord de prêt entre la République démocratique du Congo et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

63. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

64. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

**QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

65. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République démocratique du Congo un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions de droits de tirage spéciaux (10 000 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2044 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge





## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 8 avril 2004)

1. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture, pêche et élevage (l'Agent principal du programme), aux fins d'exécuter le programme, les fonds du prêt et du don du FBS conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et des procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement.
2. Le Gouvernement met à la disposition de l'Agent principal du programme et de chacune des parties au programme, des fonds, facilités, services et autres ressources pour exécuter le programme conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
3. Le Gouvernement met également à la disposition de l'Agent principal du programme, au cours de la période d'exécution du programme, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalant à 1 400 000 USD conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Ce montant est destiné à assurer la prise en charge par le Gouvernement des droits et taxes grevant les biens acquis sur le marché national et comprend également le montant des droits d'importation, qui feront l'objet d'une exonération.
4. Le Gouvernement effectue sur le compte de programme un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant équivalent en francs congolais à 25 000 USD, pour couvrir le premier semestre de l'exécution du programme. Un second dépôt du même montant devra être effectué au début du second semestre de la première année. Le Gouvernement reconstitue d'avance annuellement le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du programme considérée. Le programme sera inscrit au programme d'investissement public.
5. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
6. Le coordonnateur de l'UGP aura la responsabilité globale du système de suivi et d'évaluation interne. Chacun des responsables techniques de l'UGP devra assurer le suivi global des activités de sa compétence. Les sources d'information pour le suivi et l'évaluation seront: i) les rapports d'activités des cadres de l'UGP et des prestataires de services; ii) les évaluations participatives; iii) les rapports des médecins chefs de zone de santé et de l'Inspection d'éducation. Le rythme d'analyse des informations est de deux fois par an, avec une consolidation lors de la revue à mi-parcours. Un dispositif d'auto suivi-évaluation sera mis en place au niveau de chaque organisation des bénéficiaires. Le suivi concernera trois éléments clés reflétant l'évolution de la stratégie d'apprentissage en exercice: i) la gouvernance interne de l'organisation; ii) le degré de maîtrise de l'exercice de ses principales fonctions; iii) la délivrance effective des biens et des services. Les éléments de la stratégie de compagnonnage du programme feront l'objet d'un suivi, soit: i) les besoins en formation identifiés pour les responsables des organisations des bénéficiaires; ii) les modules

organisés et leur adéquation aux besoins; iii) les fonctions du compagnonnage; iv) l'étendue du rôle du programme dans la tenue des fonctions du compagnonnage; v) la maîtrise de ces fonctions et leur contrôle par les organisations des bénéficiaires.

7. Le personnel du programme est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques obligatoires en vigueur sur le territoire de la République démocratique du Congo.

8. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse locale, par un cabinet spécialisé, excluant toute discrimination et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. À compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées. Le recrutement des cadres principaux du programme - soit le coordonnateur de l'UGP, le responsable administratif et financier, les responsables de composante et le responsable de l'unité technique de gestion des infrastructures - et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de la République démocratique du Congo.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) le coordonnateur du programme a été nommé selon la procédure prévue dans l'accord de prêt;
- b) l'UGP et le comité de pilotage ont été créés par arrêté ministériel du Ministère de l'agriculture, pêche et élevage;
- c) le compte spécial et le compte de programme ont été ouverts et les fonds de contrepartie nécessaires à l'exécution du premier semestre du programme ont été déposés sur le compte de programme;
- d) les projets de manuel de procédures opérationnelles et de manuel de gestion administrative et financière ont été soumis au FIDA; et
- e) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République démocratique du Congo, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

D. R. CONGO

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2001 1/</b>	2 267	<b>GNI per capita (USD) 2001 1/</b>	80
<b>Total population (million) 2001 1/</b>	52.35	<b>GDP per capita growth (annual %) 2001 1/</b>	-7.1
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2001 1/</b>	23	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/</b>	357
<b>Local currency</b>	Franc Congolais (CDF)	<b>Exchange rate: USD 1.00</b>	CDF 420
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	3.0	GDP (USD million) 2001 1/	5 187
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	45	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	17	1981-1991	0.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	129	1991-2001	-4.3
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	46	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% agriculture	56
Poor as % of total rural population 2/	n/a	% industry	19
Total labour force (million) 2001 1/	21.64	% manufacturing	4
Female labour force as % of total 2001 1/	43	% services	25
<b>Education</b>		Consumption 2001 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	47 a/	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	1
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	37	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	93
<b>Nutrition</b>		Gross domestic savings (as % of GDP)	6
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	1 755	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	38 a/	Merchandise exports 2001 1/	750
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	31 a/	Merchandise imports 2001 1/	1 024
<b>Health</b>		Balance of merchandise trade	-274
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	1.5 a/	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) 1999 1/	n/a	before official transfers 2001 1/	n/a
Population using improved water sources (%) 2000 3/	45	after official transfers 2001 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	n/a	Foreign direct investment, net 2001 1/	n/a
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	21.	<b>Government Finance</b>	
<b>Agriculture and Food</b>		Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	0.1/
Food imports (% of merchandise imports) 2000 1/	n/a	Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	0.1
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2001 1/	1 a/	Total external debt (USD million) 2001 1/	11 392
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	83	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	222
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	782	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	2
<b>Land Use</b>		Lending interest rate (%) 2001 1/	165 a/
Arable land as % of land area 2000 1/	3	Deposit interest rate (%) 2001 1/	n/a
Forest area as % of total land area 2000 1/	60		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	0.1		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

## PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount
Smallholder Maize Project	World Bank/IDA	World Bank/IDA	HC	17 Sep 80	11 May 81	30 Jun 90	L-I-47-ZR	SDR	12 150 000
Lulua Agricultural Development Project	World Bank/IDA	World Bank/IDA	HC	12 Dec 84	07 Feb 86	30 Jun 92	L-I-160-ZR	SDR	6 550 000
South Shaba Agricultural Development Project	IFAD	World Bank/IDA	HC	28 Apr 87	14 Oct 88	31 Dec 94	L-I-200-ZR	SDR	6 050 000

Note: HC = Highly concessional  
IDA = International Development Association

### LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<b>Development Goal</b>			
Enhance food security and raise rural livelihoods for 70 000 poor households (55 000 farmers, 10 000 fishermen (women) and 5 000 pygmies).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Household food security improved for at least 50% of households</li> <li>• Increase of 30% in Results and Impact Measurement System (RIMS) indicators for the target population (household assets, human resources, social capital, gender equity, health and nutrition, water and sanitation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of RIMS impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	International development partners continue to strongly support the current peace and reconciliation process and a democratic government is elected by 2006
<b>Programme Objectives</b>			
Restore and improve the sustainable delivery of goods and services for the livelihoods of the target group.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence of an equitable and sustainable health, education, sanitation and potable water delivery system managed by beneficiaries' network organizations and including a minimum of 30% women in governing bodies</li> <li>• Existence of an equitable and sustainable delivery system for agricultural and fisheries goods and services (inputs, technology, information, market), managed by beneficiaries with a minimum of 30% of women in governing bodies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beneficiaries' assessment</li> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	Communities are slow to set up network organizations and leaders of small opportunistic groups divert programme resources and benefits
<b>Outputs</b>			
Inputs, credit, training and markets for agricultural production are regularly and sustainably available for the target group.  Equitable and sustainable access of fishermen (women) to inputs,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Increase of 50% in agricultural productivity</li> <li>• Increase of 40% in agricultural products marketed</li> <li>• Increase of 40% in agricultural revenues and gender equity observed in their distribution</li> <li>• Increase of 30% in fisheries productivity</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	Traders develop strategies to undermine the activities of farmers' organizations (FOs).  Commodity market prices are not falling.

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>processing technologies and markets</p> <p>Basic social services including health, education, sanitation and water are physically and financially accessible by rural communities</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Increase of 30% in fisheries products marketed</li> <li>• Increase of 25% in fisheries products processed</li> <li>• Increase of 30% in revenues from fisheries and gender equity observed in their distribution</li>   <li>• Increase of 60% in number of people accessing health services with an increase of 30% for pygmy families,</li> <li>• Increase of 30% in net enrolment ratio in primary school with an increase of 20% for pygmy children</li> <li>• Reduction in the incidence of HIV/AIDS and malaria</li> <li>• Increase of 20 % in number of children successfully completing primary school</li> <li>• Increase of 20% in number of people with sustainable access to improved sources of potable water</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li>   <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	<p>Traders develop strategies to undermine the activities of fishermen's organizations</p> <p>Competition from cheap import of basic commodities discourage producers</p> <p>Pygmies are unable to access social services due to deep-seated traditional and cultural barriers</p> <p>Service providers are able to deliver services of quality</p>
<b>Activities</b>			
<p><b>Output 1: Support to the rehabilitation of the agricultural sector</b></p> <p>1.1. Capacity-building of communities to set up and manage farmers' organization networks able to deliver sustainably and efficiently goods and services to their members, including women and vulnerable groups</p>	<p>1.1 Number of grass-roots FOs set up, creation of FO network, performance in achieving goals, women's participation in governing bodies</p>		<p>Farmers pay back the credit they receive</p>

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>1.2. Supply and delivery of agricultural work tools in a sustainable manner</p> <p>1.3. Establishment of a sustainable seeds and plants multiplication and dissemination system through a participatory adaptation and dissemination process</p> <p>1.4. Sustainable access of farmers, including women and vulnerable groups, to training and information services</p> <p>1.5. Development of a market information system including establishment of a community rural radio.</p> <p>1.6. Rehabilitation and maintenance of feeder roads.</p>	<p>1.2 Number of farmers accessing work tools, credit recovery rate</p> <p>1.3 Number of seed multipliers, quantity and type of seeds produced, number of farmers accessing quality seeds</p> <p>1.4 Number of technologies generated and dissemination rate, number of farmers trained</p> <p>1.5 Amount of products marketed, increase in the farmers' share of the market price, existence of a rural radio broadcasting market information</p> <p>1.6 Km of roads rehabilitated, number of village road maintenance teams set up, maintenance fund established and managed by communities and transporters</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	<p>Women agree to participate in training</p> <p>Farmers' organizations are well managed and their governance is transparent.</p> <p>Anti-corruption measures are efficient and prevent mismanagement</p>
<b>Output 2: Support to the rehabilitation of the fisheries sector</b>			
<p>2.1 Fishermen (women) set up and manage organization networks able to deliver sustainably and efficiently goods and services to their members, including women and vulnerable groups</p> <p>2.2 Fishermen (women) have sustainable access to fisheries work tools</p> <p>2.3 Fishermen (women) , including vulnerable groups have sustainable access to training and information services.</p>	<p>2.1 Number of grass-roots fisheries organizations set up, creation of network for fisheries organizations, performance in achieving goals, women's participation in governing bodies</p> <p>2.2 Number of fishermen (women) accessing work tools and credit recovery rate</p> <p>2.3 Number of technologies generated and dissemination rate, number of fishermen (women) trained</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	<p>Fishermen (women) pay back the credit they receive</p> <p>Women agree to participate in training</p> <p>Fisheries organizations are well managed and their governance is transparent.</p> <p>Anti-corruption measures are efficient and prevent mismanagement</p>

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>2.4 Fishermen (women) improve the processing and marketing of their products, and set up an efficient and sustainable market information system.</p> <p>2.5 Fishermen (women) access rehabilitated and improved infrastructure for the fisheries sector (rehabilitation of Bumba quay, marking out of navigation road).</p> <p><b>Output 3: Rehabilitation of social services</b></p> <p>3.1. Communities set up a network of community-based organizations and are able to diagnose and prioritize their needs, and prepare and implement action plans for the development of social sectors.</p> <p>3.2. Communities' access to health services is improved, their nutrition status enhanced, and their awareness of HIV/AIDS and its prevention measures improved</p> <p>3.3. Communities' sustainable access to drinking water and sanitation improved</p> <p>3.4. Primary school infrastructure rehabilitated and equipped</p>	<p>2.4 Amount of products marketed, increase in the commodities price, existence of a rural radio delivering good quality information</p> <p>2.5 Amount and quality of infrastructure built</p> <p>3.1 Existence of a community development network, number of social sector management committees set up, quality of governance and participation of women and vulnerable groups in management bodies</p> <p>3.2 Number of health centres rehabilitated and equipped, availability of drugs, number of women trained in nutrition, number of people aware of HIV/AIDS risks and prevention measures</p> <p>3.3 Number of schools rehabilitated and equipped with furniture and teacher training kits, number of children attending these schools</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports of impact studies</li> <li>• PMU periodic reports</li> <li>• Reports of beneficiaries' organizations</li> <li>• Mid-term and final evaluation reports</li> <li>• Specific survey reports</li> </ul>	<p>The national decentralization policy focus on empowering rural communities</p> <p>Drug delivery mechanism is efficient</p> <p>Anti-corruption measures are efficient and prevent mismanagement</p>



## ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

### A. Organisation du PRAPE et agences d'exécution

1. La structure organisationnelle du programme comprend une répartition des tâches et responsabilités comme suit:

- (i) La concertation et l'information au niveau national (Comité de Pilotage, tutelle);
- (ii) La coordination, la mise en oeuvre et la gestion du programme assurée par l'Unité de Gestion du Programme (UGP);
- (iii) L'exécution des activités par les organisations paysannes appuyées par l'opérateur (équipe multidisciplinaire de l'UGP) et par des prestataires de service spécialisés (publics, privés, associatifs) engagés sur une base contractuelle.

2. **Tutelle.** La tutelle du programme sera assurée par le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage.

3. **Organes de concertation.** Le Comité de Pilotage (CP) sera un comité interministériel constitué des Secrétaires Généraux des Ministères sectoriels chargés de (i) l'agriculture, pêche et élevage, (ii) du développement rural, (iii) de la santé publique; (iv) de l'éducation primaire; (v) des travaux publics; (vi) de l'intérieur et de la décentralisation. Ce comité sera présidé par le MAPE et élargi à d'autres partenaires impliqués dans le PRAPE (représentants des communautés bénéficiaires du programme et de la société civile, collectivités locales et ONG). Le coordonnateur du PRAPE assurera le secrétariat du comité. Le Comité de Pilotage (CP) se réunira deux fois par an en session ordinaire et sur la base des états et documents fournis par l'UGP. Le CP sera chargé de:

- L'examen et l'approbation des rapports d'activités et des états financiers;
- L'approbation des programmes de travail et des budgets annuels (PTBA) avant leur transmission au FIDA;
- La coordination des interventions, des différents ministères sectoriels impliqués dans la réalisation des objectifs du programme;
- L'avis sur le mode d'intervention, le suivi des directives précédentes et des recommandations des missions d'expertise, la validité des résultats obtenus;
- La proposition des modifications du manuel des procédures.

4. Un arrêté du Ministre chargé de l'agriculture fixera: a) le mandat et la composition du CP; b) le mandat de l'UGP.

5. **UGP.** L'UGP sera basée à Bumba, avec une antenne pour la pêche artisanale à Mbandaka. L'antenne s'occupera également du développement communautaire dans l'hinterland de Mbandaka. Le FIDA créera un bureau de liaison à Kinshasa pour le PRAPE ainsi que pour d'autres interventions futures en RDC et en République du Congo (Brazzaville).

6. **Agences d'exécution.** La mise en œuvre des activités du PRAPE sera assurée par l'UGP qui effectuera en régie certaines actions et qui contractualisera des prestataires de services spécialisés relevant du secteur public, privé, associatif ou ONG, pour d'autres travaux. Les contrats, conclus pour une durée d'une année, seront renouvelables et porteront sur un cahier des charges précis. La reconduction du contrat dépendra des résultats réalisés. Si nécessaire, les prestataires de service bénéficieront de l'assistance des institutions spécialisées: l'ADRAO (riz), le PMEDP (pêche artisanale), l'INERA (semences), le PNR (riz), le SENASEM (semences), le SENATEC (outillage agricole), le SENADEP (pêche artisanale), le DVDA (routes), le SNSA (statistiques), ou des ONG nationales spécialisées.

7. L'UGP, avec son équipe multidisciplinaire, assurera la capacitation institutionnelle des organisations des bénéficiaires à travers notamment le compagnonnage de ces organisations pour la gestion du processus de recapitalisation des agriculteurs et pêcheurs, de réhabilitation des infrastructures socio-communautaires, et d'amorce du développement durable.

### **B. Gestion et coordination**

8. **Unité de Gestion du Programme (UGP).** L'approche retenue est celle d'une Unité de Gestion du Programme (UGP) solide à cause du vide institutionnel relatif sur place. L'UGP sera renforcée par une équipe de dix techniciens. L'option d'une équipe légère risque de retarder la mise en œuvre et d'être excessivement chère (voir: expérience d'autres projets dans un environnement de post-conflit en RDC).

9. L'UGP aura une autonomie de gestion administrative et financière. Outre la tenue des comptes du projet, l'UGP sera chargée de: (a) la mise en place d'un système comptable et de gestion des fonds du projet, b) la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des PTBA; c) la mobilisation des fonds de contrepartie; d) l'enregistrement comptable des opérations financières du projet, e) la préparation des états financiers annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable du projet; et f) la programmation des audits annuels, la transmission des rapports d'audits au Gouvernement et au FIDA, et la mise en œuvre des recommandations y incluses.

10. En ce qui concerne les contrats avec les prestataires de service, l'UGP sera responsable pour la programmation, la coordination, la gestion des contrats, le contrôle de qualité et le suivi de la mise en œuvre.

11. L'unité de gestion sera constituée d'une équipe de six professionnels recrutés sur appel de candidature nationale, structurée comme suit:

- 1 coordonnateur national, responsable de l'équipe. Il aura la responsabilité de la gestion et de la coordination du programme. A ce titre, il sera le conseiller technique du Fonds de Réalisation et d'Entretien des Infrastructures. Ce cadre devra être de profil agronome ou agro-économiste, avec au moins 15 ans d'expérience, dont au moins 5 ans d'expérience en matière de gestion des projets de développement.
- 1 responsable administratif et financier, de profil comptable – gestionnaire, avec au moins 10 ans d'expérience, dont au moins 5 ans en matière de tenue de la gestion administrative et financière des organismes de développement.
- 1 responsable de la composante 'recapitalisation et relance de l'économie agricole'. Ce professionnel, sera de profil agro-économiste, avec une compétence avérée dans le domaine de la gestion des filières agricoles, et plus spécialement de la commercialisation des produits. Il assurera les fonctions de conseiller technique du réseau des organisations des producteurs agricoles et du réseau des organisations pêcheurs dans le territoire de Bumba. Il assurera le compagnonnage de la gestion de l'apex (niveau 3 – fédération) et du fonctionnement général de ces organisations.
- 1 responsable de la composante 'recapitalisation et relance de l'économie halieutique'. Ce professionnel sera de profil spécialiste en pêche, avec une compétence avérée dans le domaine de la gestion des filières des produits halieutiques. Il assurera les fonctions de conseiller technique du réseau des organisations des pêcheurs à Mbandaka. Il assurera le compagnonnage de la gestion de l'apex et du fonctionnement général de cette organisation. Il assistera le spécialiste en filière agricole à Bumba pour assurer les mêmes fonctions auprès du réseau des organisations des pêcheurs.

APPENDIX IV

- 1 responsable de la composante ‘réhabilitation et amélioration des services sociaux de base, de profil sociologue ou socio-anthropologue. Ce spécialiste assurera plus spécifiquement la mise en œuvre des sous-composantes santé, éducation, et hydraulique. Il assurera les fonctions des conseiller techniques du réseau des organisations socio-communautaires de base. Il assurera particulièrement le compagnonnage du fonctionnement des deux zones sanitaires de Bumba.
  - 1 responsable de l’Unité Technique de Gestion des Infrastructures (UGTI), de profil ingénieur en génie rural, avec au moins 10 ans d’expérience en gestion de brigades d’entretien de réalisation, entretien, contrôle des pistes de desserte agricole. Ce cadre sera responsable de la gestion de l’UGTI, et fournira un appui technique à l’organe de gestion du FOREIN.
12. L’UGP disposera d’une équipe multidisciplinaire de 13 assistants techniques (AT) de niveau A1, constituée comme suit:
- 8 AT en gestion des organisations des bénéficiaires, dont 1 pour la ville de Bumba, 1 dans chacun des 6 secteurs de Bumba, et 1 à Mbandaka. Ces AT – gestion seront de profil économie-sociologie rurale. Ils accompagneront le processus de structuration et capacitation des organisations des bénéficiaires de niveaux 1 (base de la pyramide) et 2 (unions), dont ils assureront le compagnonnage de la gestion.
  - 3 AT agronomes, basés à Yandombo, Yandongi et Monzamboli. Ces AT – agronomes fourniront un appui technique au réseau des organisations des producteurs agricoles.
  - 2 AT spécialistes en pêche, basés à Bumba et Mbandaka. Ces AT – pêche fourniront un appui technique au réseau des organisations professionnelles des pêcheurs.
13. Outre le responsable, l’UTGI disposera d’un chauffeur pour la nivelieuse et de 3 chauffeurs de camions bennes. Il est prévu que le Gouvernement affecte un ingénieur à l’UGTI.
14. En fonction des besoins évalués, l’équipe de l’UGP sera appuyée par des opérateurs (publics ou privés) spécialisés en agriculture, pêche, élevage, commercialisation, gestion. L’UGP sera dotée du personnel d’appui et de l’équipement logistique, nécessaires.
15. Durant la première année, un programme de formation du personnel de l’UGP sera prévu dans les domaines suivants: (i) compagnonnage et apprentissage en exercice; (ii) circuits techniques, administratifs et financiers et tenue de la gestion comptable des organisations des bénéficiaires; (ii) suivi-évaluation et auto-évaluation.
16. **Antenne à Mbandaka.** L’équipe à Mbandaka comprendra le responsable du volet ‘relance de l’économie halieutique’, qui sera également le chef d’antenne, 1 AT en gestion des organisations des bénéficiaires, et 1 AT – pêche. Le responsable de la composante supervisera également les activités de relance de l’économie halieutique à Bumba, en collaboration avec le responsable de la composante relance de l’économie agricole.
17. **Bureau de liaison.** Le bureau de liaison à Kinshasa sera financé par le PRAPE, ainsi que par les autres projets en RDC. Le personnel comprendra un administrateur avec un secrétaire et un chauffeur.

### C. Modalités et responsabilités de mise en œuvre du programme

18. **Information et sensibilisation de la population au démarrage** – Dès le démarrage des activités sur le terrain, le programme organisera des séances d’information et de sensibilisation. L’approche ci-dessus présentée sera largement expliquée, afin d’éviter l’attentisme et la pression de la multitude de groupuscules et autres associations écrans.

19. **Responsabilisation des bénéficiaires** – Au-delà de la simple participation, le PRAPE responsabilisera les populations bénéficiaires, à travers leurs organisations (présentées dans l'annexe 3 à ce rapport), dans le choix des priorités, la planification, la réalisation et la gestion des actions à mettre en œuvre, à diverses échelles.

20. **Mécanismes décisionnels** – Les mécanismes décisionnels devant régir le fonctionnement des organisations des producteurs agricoles, des organisations des pêcheurs, et des organisations socio-communautaires de base, seront précisés par des procédures opérationnelles élaborées une fois les différentes organisations en place.

21. La technique de compagnonnage et d'apprentissage en exercice permettra alors aux organisations concernées de maîtriser progressivement ces processus.

22. **Formation** – Outre le compagnonnage, la formation constitue un élément important de la capacitation des organisations des bénéficiaires. Suivant les compétences requises, l'action de formation sera réalisée soit par des opérateurs spécialisés, soit par les membres de l'équipe de programme, soit par des ressources humaines internes au milieu (enseignants, jeunes diplômés, leaders paysans) ou externes (expertise nationale ou même internationale). Les opérateurs de formation interviendront de manière ponctuelle pour les actions de formation, d'évaluation et de recyclage. Il s'agit surtout des ONG nationales et des services publics qui formeront les formateurs locaux et l'équipe technique du programme.

23. **Formation des formateurs** – Pour les formations qui se répètent assez régulièrement dans le temps, on fera recours à la formule de la formation des formateurs dans l'action. Les techniciens de l'équipe multidisciplinaire de l'UGP, et éventuellement les opérateurs appelés à appuyer des OP, participeront aux premières sessions de formation animées par un opérateur spécialisé et ensuite ils animeront eux-mêmes ces sessions.

24. Pour l'**alphabétisation fonctionnelle**, la proposition consiste à utiliser des modules existants, à s'appuyer sur les ressources humaines présentes au village et à réaliser des formations en cascade. Les alphabétiseurs (deux par groupement) seront formés par un opérateur spécialisé en année un, et formeront à leur tour les alphabétiseurs-relais (10 par groupement) choisis au niveau des villages au cours des années un à quatre du programme. Les alphabétiseurs-relais travailleront dans 270 villages avec les membres des organisations des bénéficiaires. Ils seront dotés de matériel pédagogique.

## Organigramme

### Organisation du PRAPE

